

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23090</p>
---	--	---

SEANCE du : 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 mai 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sandra CAILTON	Constance MACKOW	Anne ROUX
Bruno BODIN	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Etienne HUCAULT – pouvoir à Arnaud PRINTEMPS	Alain ROBIN – pouvoir à Jean-François MOREAU	Pascal GABILY – pouvoir à Pierre BUREAU
Philippe ROBIN – pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Marie JARRY – pouvoir à Yannick CHARRIER
Thierry BAUDOIN – pouvoir à Bruno COTHOUIS	Pierre MORIN – pouvoir à Florence BAZZOLI	Jamel CHENIOUR

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



RN249 : régulation de la domanialité

La Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle Aquitaine a mené depuis 2019 un travail de définition des limites d'emprise et de gestion du domaine public routier dans le cadre de l'opération d'aménagement à 2x2 voies de la RN 249 entre Cholet et Bressuire en concertation avec les collectivités concernées.

Ainsi le Service Déplacement Infrastructures Transports Département Investissements Routes Nationales de Poitiers a transmis un plan définitif des limites d'emprises et de gestion des domaines publics.

Plus précisément il s'agit d'intégrer dans le domaine public communal :

- Une emprise correspondant à la voie menant de l'ancienne route nationale « RN149 » au lieu-dit La Martaugère sur la commune déléguée de Breuil-Chaussée.
- Un chemin agricole d'environ 270 ml situé en parallèle de la RD 175

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le plan définitif des limites d'emprises et de gestion des domaines publics de l'opération d'aménagement à 2X2 Voies de la RN249 entre Cholet et Bressuire
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,


Pierre BUREAU



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230525-DG_DEL_2023_090-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023